### RENOUVELLEMENTS

Validité prorogée :

Le Directeur de l'Office,

Validité prorogée : Le Directeur de l'Office

9 011047 0 (4)

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

# CERTIFICAT DE RÉFUGIÉ

Article 1er du décret interministériel nº 52-1094 du 25 septembre 1952 (J.O. du 27 septembre 1952).

## DN/HG

Nº d'enregistrement : 269079-02/ 156H



1951

Signature du titulaire :



NOTA. - Ce document ne dispense pas son titulaire de la carte de séjour.

### RENOUVELLEMENT

Le Directeur de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

demeurant à NEUILLY-s/SEINE (92) né(e) le 7 septembre 1906 a BUDAPEST (Hongrie) Ms (fille) de Karoly FARKAS et de Iren (Irène), née DRESDNER est réfugié (e) hongroise

et qu'x (elle) est placé (e) sous la protection juridique et administrative de l'OFFICE.

Ce certificat est valable :

du 9 déc.1970 au 8 déc.1975.

Paris, le 9 décembre 1970.

Le Directeur